



Objectifs

- Permettre aux élèves en difficulté scolaire au collège de :
 1. Se réappropriier les savoirs fondamentaux en se remotivant pour les études ;
 2. Construire un projet de formation débouchant sur un projet professionnel ;
 3. S'intégrer dans un groupe social (classe ou entreprise).

Conditions d'accès

- Admission en CPA, après une classe de 5^e ou 4^e, pour tout élève dans sa 15^e année.

Organisation scolaire

- 18 semaines au lycée alternées avec 18 semaines en entreprise.

Horaire hebdomadaire moyen

☑ Enseignement général : 23 h

Histoire-géographie, instruction civique, économie sociale	5 h
EPS, biologie humaine	5 h
Mathématiques, informatique	4 h
Français	4 h
Éducation socioculturelle	3 h
Anglais	2 h

☑ Enseignement préprofessionnel : 8 h

Sciences et techniques de la nature et du vivant	4 h
Techniques de recherche de stages	4 h
Valorisation des périodes en entreprise	

Une pédagogie de la réussite...

- Tout est mis en œuvre pour remédier aux lacunes scolaires accumulées et permettre le retour de la confiance du jeune ainsi que sa motivation pour un projet de formation professionnelle :
 - Classe à effectifs limités (18 élèves au maximum) ;
 - Équipe pédagogique restreinte (5 à 6 professeurs), gage d'une bonne coordination ;
 - Pédagogie axée sur le projet ;
 - Suivi personnalisé ;
 - Valorisation de l'alternance école-entreprises (possibilité de découvrir trois métiers durant l'année scolaire).

Orientations, débouchés

- L'objectif central est de déboucher sur une formation professionnelle par alternance (en général CAP).

